



1) COTISATIONS 2020 fixées par l'Assemblée Générale

- **Membre effectif :** 45 EUR
(avec droit de vote) 35 EUR second & suivants (adulte même adresse)
- **Membre adhérent :** 20 EUR
15 EUR (même adresse qu'un effectif)

2) TARIF 2020

a) Pour les membres effectifs de la BFMA

- Etablissement d'un passeport sanitaire belge (conforme aux directives européennes) 20 EUR
- Etablissement d'un certificat d'origine (CO) 47 EUR
- Etablissement d'une carte d'identité (CI) 94 EUR
- Etablissement d'une carte de croisement (CR) 94 EUR
- Duplicata d'un papier d'identité (CO, CI ou CR) 150 EUR
- Présentation d'un poulain y compris l'établissement du passeport sanitaire & certificat d'origine : 75 EUR
(si carte d'identité -> supplément de 47 EUR)
- Présentation au Test en Terrain :
 - Premier cheval 40 EUR
 - Chevaux suivants du même propriétaire 30 EUR
- Approbation à la saillie : 45 EUR
- Changement de propriétaire ou d'adresse : 15 EUR

b) Pour les non-membres effectifs de la BFMA

Tous les montants ci-dessus seront majorés de 45 Euros

**Numéro de compte de la BFMA : 751-2061879-87 (AXA)
IBAN : BE67 7512 0618 7987 – BIC : AXABBE22**